



Prêt d'argent non remboursé

Par **fransyl19**, le **13/02/2016** à **16:21**

Bonjour,

Nous avons prêté à notre belle-fille plusieurs sommes pour un montant total de 48500 € afin de l'aider lors de la création et ensuite du fonctionnement d'1 SARL dont elle était gérante et mon mari et moi, associés. La boutique a fermé définitivement en mai 2014.

Nous n'avons pas signé de reconnaissance de dettes mais détenons l'ensemble des documents justificatifs.

Nous avons attendu jusqu'à maintenant pour réclamer car il y a eu un divorce difficile qui vient seulement de se terminer.

Nous venons d'adresser à notre ex-belle fille un courrier en recommandé avec AR afin de réclamer cette somme et proposer éventuellement un arrangement. Nous pensons que nous n'aurons pas de réponse.

Pensez-vous que nous pouvons avoir un recours pour récupérer cette somme ? Nous vous remercions de votre avis.

Par **amajuris**, le **13/02/2016** à **16:30**

bonjour,

sans reconnaissance de dettes obligatoire selon le montant en jeu, il va être difficile de récupérer votre argent.

Je pense qu'il vous faut consulter un avocat spécialisé en la matière.

salutations

Par **fransyl19**, le **13/02/2016** à **16:41**

Nous vous remercions pour votre réponse.

Pensez-vous dans un 1er temps que nous puissions passer par l'intermédiaire d'un Huissier de Justice pour exposer notre cas et obtenir des renseignements car nos moyens actuels ne nous permettent pas d'entamer une procédure ?

Merci encore.

Par **morobar**, le **13/02/2016** à **18:09**

L'huissier de justice n'est pas Superman ni capable de miracles.

Vous pouvez toujours le consulter.

Si vous ne voulez pas faire une procédure, vous mettez une croix sur la dette.

Mais c'est une situation complexe, puisqu'en tant qu'associés vous avez eu connaissance des opérations de liquidation.

Par ailleurs belle-fille signifie conjoint, votre fils donc, qui pourrait bien être solidaire des dettes personnelles de son épouse.

Par **fransyl19**, le **13/02/2016** à **18:26**

Merci pour la réponse. Nous pensons qu'il y a peu d'espoir, d'autant que notre fils s'était désolidarisé dès le départ.

Cordialement.